

NUMÉRO 2 — LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

LE PREMIER MINISTRE DEMANDE AUX EMPLOYEURS QUI LE PEUVENT DE FERMER LEURS BUREAUX ET LEURS INSTALLATIONS DU 17 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER

Lors d'un point de presse tenu ce matin, le premier ministre du Québec, M. François Legault, a fait un appel à tous les employeurs qui le peuvent de fermer leurs bureaux et leurs installations du 17 décembre au 4 janvier pour casser la deuxième vague, et de laisser toute la place au télétravail lorsque possible.

Accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, le premier ministre a réitéré l'importance pour les Québécois des réduire leurs contacts pour diminuer la pression sur les hôpitaux et sauver des vies. Les augmentations des hospitalisations obligent le délestage et le report d'activités.

Il a rappelé les consignes dans les commerces et les entreprises concernant la distanciation sociale et rappelé l'interdiction de se réunir dans les maisons. Il a indiqué avoir donné des instructions aux forces policières pour augmenter les contraventions pour les récalcitrants. Il a insisté sur le fait que la période des avertissements était terminée et que des amendes seront données.

Le premier ministre a rappelé que la vaccination des groupes prioritaires (CHSLD et personnel du réseau de la santé) débutera sous peu. Il a indiqué que 55000 doses seront disponibles au Québec d'ici le 4 janvier et 1,3 million de doses d'ici le 31 mars pour vacciner 650000 personnes. En conséquence, il a expliqué que, d'ici la fin janvier, les clientèles prioritaires devraient être vaccinées, améliorant grandement la situation au Québec. Il a indiqué avoir besoin de l'appui de tous les Québécois pour les prochaines semaines qui sont critiques.

Questionné quant à la possibilité d'un second confinement, le premier ministre a indiqué que la réponse est entre les mains des Québécois et est tributaire du respect des consignes par tous. Il a indiqué que le nombre d'hospitalisations doit être réduit.

Enfin, le premier ministre a réitéré sa satisfaction quant à la signature d'une entente sur le normatif avec les infirmières, « nos héros de 2020 » qui va leur permettre une meilleure qualité de vie familiale et professionnelle.

BONIFICATION DU SOUTIEN AUX PME DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

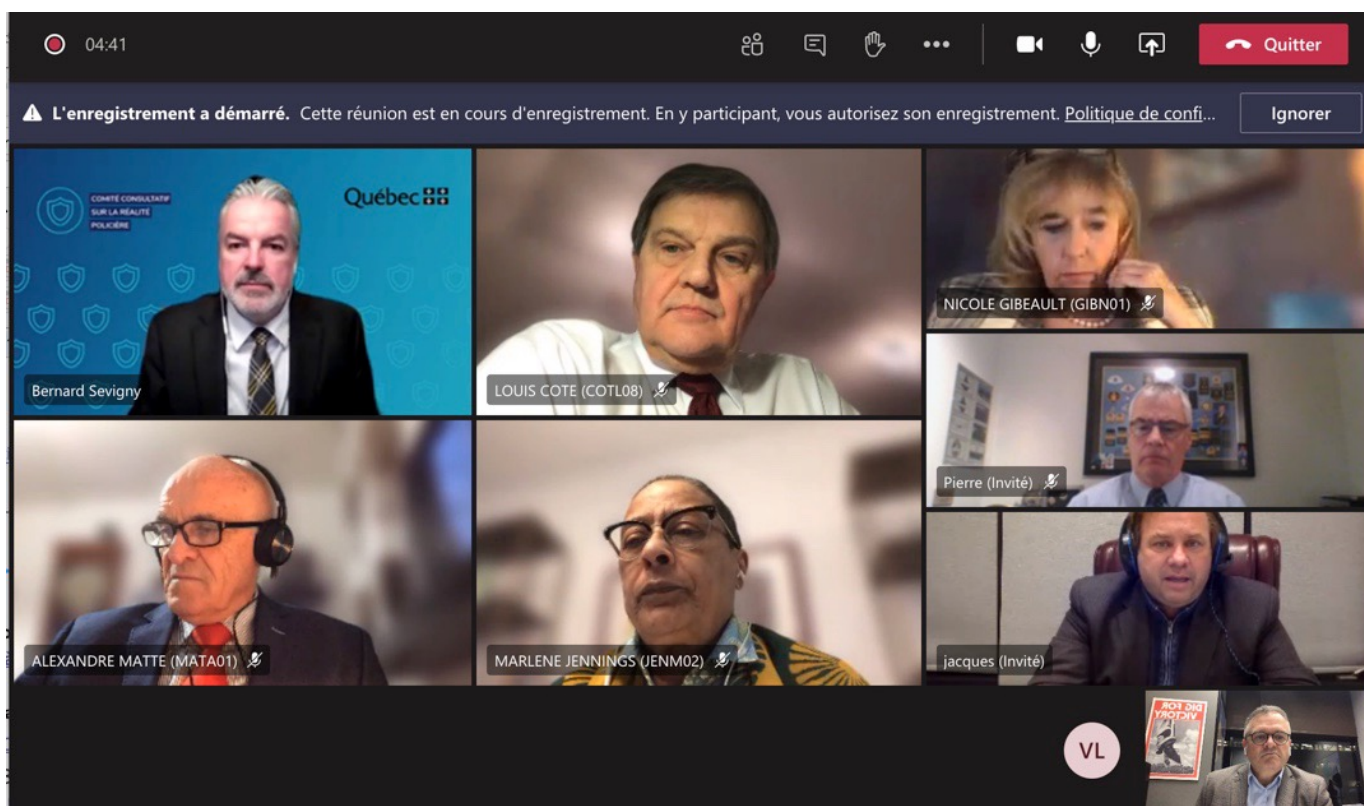
Le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, a annoncé aujourd'hui des ajustements importants aux mesures d'aide destinées aux PME dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 :

- Une enveloppe supplémentaire de 50 millions de dollars a été prévue pour le programme **Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises** (PAUPME). Cette capitalisation supplémentaire porte à 300 millions de dollars le montant global de l'aide financière allouée au PAUPME et permettra de combler les besoins les plus urgents;

- À partir de maintenant, les agences de voyages pourront bénéficier du volet Tourisme du PACTE, ce qui permettra de soutenir plus de 600 d'entre elles;
- Les PME qui bénéficient déjà du PAUPME et qui se prévalent du volet **Aide aux entreprises en régions en alerte maximale** (AERAM) pourront obtenir une aide financière additionnelle d'un montant maximal de 50000 \$:
 - Cette modification porte donc à 100000 \$ le montant total du prêt pour les entreprises qui bénéficient du PAUPME depuis le 1^{er} octobre dernier, et à 150000 \$ pour celles qui en bénéficient depuis le début du programme, soit le 3 avril 2020;
- Le PAUPME et le PACTE, avec leur volet AERAM, sont prolongés pour permettre le versement des aides aux entreprises en zone rouge;
- Un moratoire pouvant aller jusqu'à quatre mois pourra être ajouté à celui de trois mois déjà prévu pour le remboursement des prêts (capital et intérêts) dans le cadre du volet AERAM du PAUPME;
- Les PME en activité depuis au moins six mois pourront dorénavant bénéficier du PAUPME et de son volet AERAM. Auparavant, seules les entreprises actives depuis au moins un an pouvaient s'en prévaloir. Cet ajustement permet d'inclure les entreprises qui ont commencé leurs activités tout juste avant la COVID-19;
- Les entreprises de sports et de loisirs, incluant les salles d'entraînement physique, des MRC de Joliette et de D'Autray ainsi que de la région sociosanitaire de la Mauricie et Centre-du-Québec, en zone rouge, pourront bénéficier, dans le cadre du volet AERAM, d'un pardon de prêt pour le mois d'octobre, malgré la fermeture de 9 jours plutôt que celle de 10 jours prescrite.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

UNE VISION PORTEUSE POUR L'AVENIR DES SERVICES POLICIERS AU QUÉBEC



Le président de la FQM, M. Jacques Demers, a rencontré le 3 décembre dernier les membres du Comité consultatif sur la réalité policière du ministère de la Sécurité publique à l’occasion de ses audiences publiques. Lors de son intervention, M. Demers a présenté le mémoire de la FQM et des orientations porteuses pour le futur des services policiers au Québec. Le mémoire prône notamment une approche communautaire dont la pierre d’assise est la formation et la sélection des policiers et des policières, incluant la préparation à intervenir auprès de personnes en détresse ou présentant des problèmes de santé mentale. Il met aussi de l’avant le maintien de la MRC comme unité de base de l’organisation des services policiers et de la reddition de comptes.

Les membres du comité se sont montrés impressionnés par la qualité et la clarté des échanges tenus. Encore une fois, la FQM est la porte-parole des régions. Cette fois-ci pour la sécurité et la quiétude futures de nos communautés.

Le mémoire peut être consulté [ICI](#).

COVID-19

BILAN DE LA COVID-19

Aujourd’hui le 9 décembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 156468 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 1728 cas), 844 personnes sont hospitalisées (hausse de 9), dont 121 personnes sont aux soins intensifs (hausse de 7). 37 nouveaux décès s’ajoutent, pour total qui s’élève à 7349. De ces 37 décès, 7 sont survenus dans les 24 dernières heures, 24 sont survenus entre le 2 et le 7 décembre, 5 sont survenus avant le 2 décembre et 1 est survenu à une date inconnue. Les prélèvements réalisés le 7 décembre s’élèvent à 30024, pour un total de 4163659.

Tableau synthèse de l’évolution des données¹

Date	Cas confirmés	Décès ²	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
2 décembre	1470	29	737 (-3)	99	35111
3 décembre	1345	33	761 (+24)	97 (-2)	35391
4 décembre	2031	25	754 (-7)	96 (-1)	31917
5 décembre	1691	29	778 (+24)	102 (+6)	27000
6 décembre	1577	23	818 (+40)	105 (+3)	25008
7 décembre	1564	27	835 (+17)	114 (+9)	30024
8 décembre	1728	7	844 (+9)	121 (+7)	ND

¹ Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

² Il est à noter également que les données antérieures à celles des 24 dernières heures présentées dans la colonne des décès ont été ajustées en fonction des dates réelles de décès.

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Le Comité sur l’immunisation du Québec a dévoilé lundi la détermination des groupes prioritaires, laquelle s’appuie sur un avis préliminaire, dont l’objectif principal est la prévention des maladies graves et des décès. Il s’agit toutefois

d'un avis préliminaire; des mises à jour pourraient donc être faites, si nécessaire. La vaccination sera élargie en fonction des quantités disponibles au Canada. La priorisation des groupes à vacciner proposée est la suivante :

1. Les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF);
2. Les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec des usagers;
3. Les personnes autonomes ou en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée pour aînés (RPA) ou dans certains milieux fermés hébergeant des personnes âgées;
4. Les communautés isolées et éloignées;
5. Les personnes âgées de 80 ans ou plus;
6. Les personnes âgées de 70 à 79 ans;
7. Les personnes âgées de 60 à 69 ans;
8. Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complication de la COVID-19;
9. Les adultes de moins de 60 ans sans maladies chroniques ou problèmes de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers;
10. Le reste de la population adulte.

D'ici le 4 janvier prochain, 22000 à 28000 Québécois pourraient être vaccinés contre la COVID-19. La campagne se déroulera dans 20 sites établis. Au total, 650000 Québécois pourraient être vaccinés d'ici la fin mars 2021. Par ailleurs, le vaccin sera offert gratuitement à toutes les personnes qui se trouvent sur le territoire québécois.

Le ministre de la Santé, Christian Dubé, a affirmé que le Québec a une expérience solide en matière de vaccination contre la grippe et que celle-ci sera bénéfique pour la campagne de vaccination à venir contre la COVID-19.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

PANDÉMIE DE LA COVID-19 — LES CAPACITÉS HOSPITALIÈRES POURRAIENT ÊTRE DÉPASSÉES DANS CERTAINES RÉGIONS HORS DE MONTRÉAL

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, a pris connaissance de la récente mise à jour des deux rapports hebdomadaires produits par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

Selon les données colligées durant la semaine se terminant le 29 novembre 2020, le nombre de nouveaux cas affiche une hausse de 12 % par rapport à la semaine précédente, et celle-ci est surtout attribuable à la grande région de Montréal. On observe également une hausse constante du nombre de cas chez les personnes de 80 ans et plus depuis les trois dernières semaines, de même qu'une augmentation de 19 % du nombre d'hospitalisations anticipées par rapport à la moyenne des quatre dernières semaines.

En ce qui a trait aux besoins hospitaliers, les projections suggèrent que la capacité des hôpitaux devrait être suffisante dans l'ensemble du Québec pour le mois à venir, et notamment dans la grande région de Montréal. Un dépassement ne peut toutefois être exclu dans certaines des autres régions, où une hausse des admissions hospitalières a été constatée. Cette augmentation des hospitalisations s'explique entre autres par des éclosions dans des milieux de vie hébergeant des aînés.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 7 décembre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

DEMANDEURS D'ASILE EN PÉRIODE DE COVID-19 — LE PROGRAMME SPÉCIAL ENTRERA EN VIGUEUR LE 14 DÉCEMBRE

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie, et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M^{me} Nadine Girault, a annoncé l'entrée en vigueur, le 14 décembre prochain, du programme spécial qui permet aux demandeurs d'asile ayant offert des soins directs aux personnes en période de COVID-19, de présenter une demande de résidence permanente.

Les demandeurs d'asile qui résident au Québec devront d'abord présenter une demande de résidence permanente à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Une fois la recevabilité de leur demande confirmée par IRCC, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pourra vérifier s'ils satisfont aux conditions de sélection du Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19 et délivrer un Certificat de sélection du Québec. Par la suite, IRCC leur accordera la résidence permanente.

Les demandes seront acceptées du 14 décembre 2020 au 31 août 2021.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

INFORMATIONS

FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES - SAISON ÉTÉ-AUTOMNE 2021 - DÉBUT DE LA PÉRIODE DE DÉPÔT DES PROJETS POUR LES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

Le ministère du Tourisme a annoncé le début de la période de dépôt des projets dans le cadre du programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques pour la saison été-automne 2021. Jusqu'au 1^{er} février 2021 inclusivement, les promoteurs des festivals et événements prévus entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2021 peuvent déposer une demande d'aide financière par l'entremise du site Web du gouvernement du Québec.

Des mesures d'assouplissement ont été apportées au programme pour bien soutenir les promoteurs dont les activités pourraient être affectées par les consignes sanitaires en vigueur à ce moment :

- Toutes les organisations qui bénéficieront du programme pour la période été-automne 2021 pourront recevoir une aide, que leurs activités soient maintenues ou non;

- Le cumul des aides gouvernementales devra toutefois être respecté (50 % pour le provincial et 90 % pour les trois ordres de gouvernement);
- Les dépenses relatives à des activités alternatives mises en place dans le contexte de la pandémie sont admissibles à une aide financière;
- Les promoteurs d'événement seront exemptés de devoir réaliser une étude de provenance et d'achalandage. Les dernières données valides seront considérées pour le calcul de l'aide.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

ANNONCES GOUVERNEMENTALES

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DU MILIEU CULTUREL — AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX ORGANISMES DE FORMATION EN ART

La ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, a annoncé une bonification de 3059118 \$ au soutien au fonctionnement accordé à 107 organismes de formation en art pour l'exercice financier 2020-2021, dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel.

Par cet octroi, le gouvernement du Québec veut soutenir les organismes qui ont subi des pertes de revenus autonomes en raison de la fermeture des lieux publics et des mesures sanitaires imposées au printemps 2020.

L'aide s'adresse à des organismes, tels que des écoles de danse, de musique ou de cirque, déjà soutenus au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications. Prévues avant la fermeture des lieux culturels en octobre dernier pour les régions du Québec les plus touchées par la pandémie, cette enveloppe additionnelle a pour objectif d'éviter que leur situation financière ne s'aggrave. Elle permettra également d'assurer, pour le secteur de la formation en art, une reprise rapide et durable des activités culturelles dans le contexte de la crise du coronavirus.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

PLAN D'ACTION NORDIQUE 2020-2023

Le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 1,4 milliard de dollars pour le développement durable du territoire nordique québécois au cours des trois prochaines années. Quarante-neuf actions concrètes, définies en fonction des représentants du territoire situé au nord du 49^e parallèle, composent le Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23). Cette stratégie gouvernementale, qui s'inscrit dans le mouvement de relance économique du Québec, est axée sur des résultats tangibles pour les communautés nordiques.

Le PAN 20-23 répond aux priorités énoncées par les acteurs du Nord québécois. Il vise à fournir les outils appropriés aux communautés concernées afin qu'elles habitent pleinement leur territoire. Le gouvernement du Québec investira ainsi 778,6 millions de dollars, soit plus de la moitié de la somme prévue dans le PAN 20-23, pour soutenir les entreprises et les citoyens établis et actifs au nord du 49^e parallèle.

Les 49 actions socioéconomiques du PAN 20-23 ont été élaborées conjointement par 20 ministères et organismes du gouvernement du Québec. Celles-ci sont définies dans le document publié [en ligne](#).

Trois programmes distincts de soutien financier sont aussi prévus dans le cadre du PAN 20-23 pour répondre ponctuellement aux besoins des organismes et des promoteurs sur le terrain. La somme de 11 millions de dollars est notamment rattachée au Fonds d'initiatives nordiques. Le premier appel à projets sera lancé le 14 décembre prochain.

La Société du Plan Nord assurera la réalisation du PAN 20-23.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

FORMATION

WEBINAIRE QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES POUR BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ — JEUDI 10 DÉCEMBRE, 14 H

L'outil [Le Pointeur](#), en collaboration avec la FQM, vous invite à assister au webinaire *Quelques actions concrètes pour bâtir une ville en santé*.

Animé par Benjamin Branget, doctorant en aménagement de l'Université de Montréal, le webinaire abordera les grands principes de la ville-santé en plus de les illustrer par des exemples d'actions efficaces et rentables, tant pour la santé globale des citoyens que celle des municipalités.

Pour plus d'informations concernant le webinaire et pour s'inscrire, rendez-vous sur le [site Web de Québec MUNICIPAL](#).

LE PROGRAMME DES FORMATIONS DE DÉCEMBRE À JUIN EST DISPONIBLE

Saviez-vous que toutes les formations de la FQM sont accessibles en classes virtuelles?

Les formations offertes par la FQM jusqu'au moins de juin 2021, en classe virtuelle, [sont disponibles en un clic ICI](#).

Connaissez-vous les 5 nouveautés proposées dans les prochains cours?

[Découvrez-les en cliquant ICI](#).

Avez-vous déjà réservé votre place pour les prochains webinaires?

Vos conférences Web

Jusqu'au 25 décembre, toutes vos inscriptions aux conférences Web présentées ci-dessous seront à 50 % du tarif régulier grâce au code promotionnel BONNESFETES à saisir lors de votre inscription.

- Le mardi 19 janvier 2021, à 14 h — [Faire cheminer un dossier auprès des autres paliers du gouvernement](#)
- Le mardi 9 février 2021, à 14 h — [Organisation et fonctionnement de l'état québécois](#)
- Le jeudi 11 février 2021, à 9 h — [La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quoi de neuf?](#)

Vos prochains Cafés Web

- Le mardi 15 décembre 2020, à 9h — [Le programme d'accompagnement des entreprises à Revenu Québec: de l'aide pour vous aider à connaître vos obligations fiscales \(Café Web\)](#)
- Le mardi 19 janvier 2021, à 9h — [La relève d'entreprise par une coopérative : miser sur la pérennité! \(Café Web\)](#)

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici](#).

Les cours en formule privée

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous à competences@fgm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question? : competences@fgm.ca;
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

